

Mme SABATIER Danielle  
1093 chemin des Molieres  
83136 LA Roquebrussonne

le 25 Mars 2019

M. le Commissaire Enquêteur  
Mairie de la Roquebrussonne

hi f

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je profite de la nouvelle enquête publique sur la modification du P.L.U pour renouveler à nouveau ma demande, à savoir que je ne conteste pas tout ce qui a été modifié autour et dans ma propriété mais uniquement revoir le classement en zone constructible de la parcelle B n° 1221 d'une superficie de 1826 m<sup>2</sup>.

En effet je ne comprend pas que d'une part ce terrain fassent partie d'un accord de lotissement signé par le maire le 10 Juin 2008 projet que j'ai annulé le 16 Juin 2009 et d'autre part dans le bulletin municipal de Juin 2016 M<sup>r</sup> le Maire précisait concernant le P.L.U "qu'il fallait maintenir les droits à construire dans la zone urbanisée et accordée à l'assainissement collectif" lequel est le cas de mon terrains, et enfin, dans cette zone à la même hauteur d'autres terrains sont constructibles.

En espérant que ma demande retiendra toute votre attention et sera suivi d'une réponse positive

Neuillez agréer Monsieur le Commissaire mes sincères salutations

Jeudi le 30/03/2019

AA

Sabatier